

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026

Présents : M. GUYON, O. PERRAD est retardé, M. GERARD, L. RICHARD, L. GRESSET, C. BARIC, J. MOREL, R. RONDOT est retardé, V. GAUBY, M. RIALLAN et P. ARBEZ

Secrétaire de séance : Ludovic RICHARD

Convocation du 17 juillet 2026

1) Approbation du compte-rendu du 18/06 et nomination du secrétaire de séance

Carline BARIC fait une remarque concernant l'échange du local pour le comité d'animation à la salle des fêtes, elle avait compris que la réponse était négative et dans le compte rendu il est noté une réponse positive. Madame le Maire confirme que c'est bon sous conditions que le déménagement soit effectué par l'association et les tables restent dans leur local.

Madame le Maire explique que Javel Barbizier (fournisseur de produits d'entretien de la commune) est venu faire une démonstration d'autolaveuse à la salle des fêtes, un devis a été établi. Maud GERARD explique qu'une habitante de la commune ferait don d'une laveuse qu'elle ne se sert pas. Un essai va être effectué.

Madame le Maire félicite Martine RIALLAN pour sa nomination à la présidence du PNR.

Martine RIALLAN explique que 1 300 départs de feux ont été recensés en Bourgogne Franche Comté. Elle précise que les Jurassiens doivent se familiariser à la culture des risques d'incendies dus à la sécheresse de plus en plus récurrente dans la région.

Madame le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour, le conseil municipal donne son accord. Madame le Maire a reçu plusieurs demandes de location de la salle des fêtes pour organiser des séances de gym, de danse, de yoga ou d'autres activités manuelles ou artistiques. Il n'y a actuellement pas de tarifs pour les associations qui veulent organiser ce type d'événements. Martine RIALLAN propose de se renseigner auprès des autres communes pour connaître les tarifs appliqués.

2) Décision modificative

Madame le Maire explique que lors de la demande des écritures d'opération d'ordre budgétaires à M. Lienhardt, celui-ci nous a informés d'une erreur sur le budget. En effet, il est nécessaire de prendre une DM pour corriger : diminuer le chapitre 011 de 15 272 € et augmenter le chapitre 042 compte 6811 de 15 272 €. Modifier également le compte 2113 chapitre 040 recette investissement en le diminuant de 3 986 € et en le remplaçant par le compte 28031 chapitre 040.

Martine RIALLAN demande s'il est possible de réunir la commission finances pour faire le point. Une réunion pourra être organisée à la rentrée.

Martine RIALLAN demande si la démutualisation des agents techniques intercommunaux est prévue cette année, notamment au niveau des prévisions budgétaires au chapitre rémunérations. Madame le Maire précise que cette modification sera opérationnelle en 2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Modification de la délibération de nomination des membres contrôlant la liste électorale

Madame le Maire expose ; le bureau des élections de la préfecture nous a fait part par mail en date du 09/07 dernier d'une erreur lors de la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales. En effet, la commission actuelle est constituée de 5 membres du conseil municipal : Ludovic RICHARD, Laurent GRESSET, Jessica MOREL, Patrick ARBEZ et Martine RIALLAN. Or, elle doit être constituée de 3 membres : un membre du conseil municipal et 1 membre de l'administration et 1 membre du tribunal hors conseil municipal (électeurs habitant la commune et connaissant la population). Le choix doit être fait parmi les 5 membres actuels pour conserver un seul membre, lequel va faire partie de cette commission et choisir 2 membres hors conseil.

Madame le Maire demande aux 5 membres actuels qui souhaite faire partie de la commission. Jessica MOREL est d'accord pour être membre du conseil municipal. Odile PERRAD, Christine DANGREAU ou Gilles YVETOT sont proposés par le conseil. La demande sera effectuée pour obtenir leur accord.

Le conseil municipal donne son accord et autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

Madame le Maire signale que c'est très probablement Pascale MOREL, déjà sollicitée, qui va être nommée agent recenseur de la population.

4) Subvention GTJ

Madame le Maire explique qu'une nouvelle délibération doit être prise jusqu'à la fin du mandat, sauf mention contraire, pour demander la subvention allouée par le département. Cette aide permet de pallier les dépenses de fonctionnement liées à la gestion du domaine nordique. Cette aide est de 1 760 €/an. Car Bellefontaine dame une partie de la piste de la GTJ.

Martine RIALLAN demande le détail de cette subvention qui sera envoyé par mail à l'ensemble des conseillers avec le compte rendu.

Martine RIALLAN demande si la GTJ peut refuser le déneigement de la route du Risoux, cette route fait partie de la piste GTJ.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Aide financière pour l'accompagnements bus

Madame le Maire expose ; une nouvelle délibération doit être prise jusqu'à la fin du mandat, sauf mention contraire, pour demander l'aide financière de 50 % octroyée par la Région Bourgogne Franche Comté pour l'accompagnement dans les bus scolaires. L'accompagnement est géré par Bénédicte LAUX.

Madame le Maire précise que Bénédicte LAUX à accepter son nouveau contrat modifié à 30 heures hebdomadaires à partir du 01 septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

6) Tarifs ENB

Madame le Maire explique que, comme chaque année, la délibération concernant les tarifs des redevances ski nordique doit être prise. Les tarifs spécifiques ENB s'indexent sur les tarifs d'ENJ. En effet, le Conseil d'Administration d'ENJ a décidé de ne pas augmenter ses tarifs et les a simplement ajustés sur l'inflation + 2 % sur les pass adultes (sans toucher au tarif jeune). ENB propose une hausse de 0.50 € pour des questions de monnaie. Donc pas de changement dans la grille tarifaire spécifique de Bellefontaine, sauf pour le pass saison du secteur de Bellefontaine qui passe de 72 à 75 €. La redevance d'accès saison secteur Bellefontaine inclut une garantie de ski de 30 jours sur le site nordique de Bellefontaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

7) Mise en place des prélèvements automatiques pour cantine/garderie, logements

Madame le Maire expose ; pour information, le contrat PAYFIP a été créé depuis le 27/04 dernier, il sera en applicable fin août. Ce contrat permet aux usagers de payer via internet par carte bancaire ou prélèvement. L'ensemble des titres émis par la commune sont concernés. La commission sur les paiements par carte bancaire est à la charge de la commune, les prélèvements sont gratuits.

A la rentrée 2026, le virement simplifié va être mis en place, il est sans frais pour la commune. Il permet aux redevables de payer par virement depuis leur espace bancaire personnel, sans saisir leur numéro de carte bancaire ou IBAN.

A partir de la rentrée 2026, le prélèvement automatique va être proposé pour le paiement des factures cantine/garderie et des loyers.

Le prélèvement automatique (dit SEPA) est un moyen de paiement automatisé utilisable pour payer des factures récurrentes. Il repose sur un mandat double : mandat signé par l'utilisateur et par la collectivité. Ce mandat devient caduc 36 mois après le dernier prélèvement. Un règlement financier doit être rédigé. Il comprend un récapitulatif des voies d'opposition dont dispose l'utilisateur et les modalités d'adhésion, d'exclusion et de résiliation notamment.

Cette possibilité est facultative et non obligatoire pour les usagers.

Le conseil municipal prend note de ces informations et précise que ces options sont très utiles, les chèques tendant à disparaître, les usagers pourront payer, également par virement bancaire. De plus, le paiement sera facilité et plus rapide pour les usagers, ainsi que le recouvrement effectué par le SGC.

8) Tarifs cantine + convention

Madame le Maire explique que la mise en place de la restauration scolaire de septembre à début juillet pour le restaurant au Gout du Risoux est trop compliquée à organiser. Madame le Maire et Maud GERARD ont demandé au restaurant La Chaumière qui accepte de signer la convention. La cantine se fera dans la salle des associations. Les repas seront préparés et livrés par le restaurant la

Chaumière. Il n'y a donc aucun changement par rapport à l'année scolaire qui vient de se terminer.

Le tarif pratiqué sera le prix coutant TTC pour le 1^{er} enfant, moins 1€ à partir du 2^{ème} enfant d'une même famille.

Madame le Maire met au vote les tarifs qui sont approuvés à l'unanimité. La convention va être préparée et signée avec la Chaumière.

Madame le Maire et Maud GERARD ont rencontré une candidate au poste d'agent de cantine/garderie. Cette personne est très intéressée. Le poste propose la gestion de la cantine le midi en doublon avec l'autre agent et la garderie du soir. Madame le Maire lui propose également le ménage de la salle des fêtes et de la mairie qu'elle accepterait. La visite de l'école a été effectuée. Elle est en attente de réponse sur un autre poste mi-août. Dans l'attente, Madame le Maire continue ses recherches. Madame le Maire informera le conseil de sa décision lors du prochain conseil municipal en septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recruter l'agent qui présente le profil le plus adéquate à l'offre d'emploi, à signer la délibération correspondante, la convention et tout document afférent à cette affaire.

9) Proposition de CDI agent périscolaire

Madame le Maire explique que Florence GERREBOUT a formulé la demande à Mme le Maire, lors de l'entretien professionnel annuel, s'il était possible de convertir son CDD en CDI, avant la durée légale de 6 CDD qui doit être validé en CDI obligatoirement. Après renseignements pris auprès de Mme GUYON, directrice du centre de gestion, le premier contrat de Mme GERREBOUT date du 04/12/2023 donc elle ne pourra pas passer en CDI avant le 4 décembre 2029.

Madame le Maire va donner réponse à l'agent.

Olivier PERRAD et Raphaël RONDOT rejoignent la réunion.

10) Parcelle Adrien CAT-BLONDEAU

Madame le Maire expose la demande d'Adrien CAT-BLONDEAU qui souhaite acquérir un morceau de la parcelle située sur le côté de la maison Faure (côté école) cadastrée AI 35 d'une surface d'environ 380 m². Dans le but d'avoir plus d'aisance pour créer plus de places de parking. L'offre de prix au mètre carré sera alignée sur l'offre faite à Mathilde DUCHAUSSOY. Olivier PERRAD précise que l'avancée de toit en cours de construction n'était pas prévue lors du dépôt de la déclaration préalable. Il doit demander la régularisation et donner réponse à l'offre de vente de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer la délibération de vente correspondante et tout document afférent à cette affaire.

11) Modification PLUi (demandes particulières)

Madame le Maire précise que la révision simplifiée du PLUi va débiter en septembre prochain. Plusieurs demandes de modifications du PLUi ont été formulées :

Dans l'éventualité où M. Brahic soit retenu pour l'achat de Cévéo, celui-ci souhaite réserver une partie du bâtiment à des locations touristiques et créer des logements privés sur l'autre partie, ce qui nécessite la modification du PLUi.

M. MACCHI a demandé il y a environ 1 an et demi, au lotissement les Replats la modification d'une parcelle qui était constructible avec le PLU et qui est passée en zone naturelle avec le PLUi. Il souhaite construire une habitation sur celle-ci.

M. MARILLIER et Mme GARNIER ont formulé la même demande pour une parcelle route des Fontaines (maison de Pierre Michel). Madame le Maire et Olivier PERRAD les ont rencontrés. Ils souhaitent construire une habitation également. Le terrain a été déclassé.

Madame le Maire explique que les chiens assis sont actuellement autorisés mais avec une pente de toit contraignante (>40%). Il serait opportun qu'ils soient autorisés, en effet, il y en a quelques-uns d'existants sur la commune avec des pentes de toit moins importantes. Des demandes sont en attente de modification du PLUi.

La Croix Bleue des Arméniens de France souhaite installer une ombrière de 100 m², pour permettre aux enfants de prendre leur repas à l'extérieur. Le règlement de zone actuel autorise uniquement une surface de 25 m², ce qui est insuffisant.

Chloé BURDIN souhaite acquérir un terrain pour un projet de chèvrerie et que celui-ci soit classé en zone agricole.

Madame le Maire explique que ces différentes demandes seront présentées, au préalable au service urbanisme d'Arcade, afin de voir la recevabilité de ces requêtes. Le PLUi ayant fait l'objet d'une enquête publique au préalable, les modifications éventuelles resteront minimales et devront être justifiées, sans aucunes certitudes de modifications. Madame le Maire demande s'il y a d'autres points particuliers à revoir.

12) Comptes rendus divers, questions diverses et réunions à venir

a) Sonnerie du Glas

Madame le Maire précise que René BEJANNIN demande s'il est utile de continuer à sonner le glas. Le conseil municipal souhaite continuer à bénéficier de ce service.

b) Point routes

Madame le Maire demande quelles sont les personnes pouvant se déplacer avec l'agent intercommunal pour faire le point sur l'entretien des routes. Ludovic RICHARD et Laurent GRESSET sont disponibles. Ils vont noter un rendez-vous ensemble.

c) Route du Crétet

Madame le Maire a reçu plusieurs demandes pour la route du Crétet. Beaucoup de véhicules empruntent la route réservée aux riverains à très vive allure. Une solution doit être envisagée pour faire ralentir et éviter des accidents. Madame le Maire va réfléchir à une solution qui n'impacte pas le déneigement.

d) Dossier Cévéo

Madame le Maire demande si tous les conseillers ont bien reçu et pris connaissance du dossier de gérance déposé par M. BAKRY. En effet, une candidature spontanée a été reçue, elle est étudiée. Madame le Maire est dans l'attente du retour du centre « Le Ruisseau », à la suite des derniers échanges.

e) Dépôt lisier

Martine RIALLAN demande s'il est possible de limiter l'épandage de lisier qui est très désagréable pour les locations touristiques et les riverains en période estivale. L'OFB et la DDT peuvent être contactés.

f) Date du prochain conseil municipal

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas de réunion en août. La prochaine réunion aura lieu le 17/09.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

Fait à Bellefontaine, le 29/07/2026.